

REMUE-MÉNINGES AU MINISTÈRE

YVAN YLIEFF ANNONCE UN AUDIT GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE.

Propos recueillis par Pascal Durand et François Louis



Yvan Ylieff, ministre fédéral de la politique scientifique : « Les milieux scientifiques ne sont pas suffisamment organisés pour faire valoir leurs intérêts ».

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le ministre évoque ses priorités en matière de financement et les difficultés de mise en place du Conseil fédéral de la recherche scientifique. Et annonce une évaluation d'ensemble des moyens et secteurs de la recherche en Belgique. Rationalisation oblige, nous dit-il. Ou comment faire de pauvreté vertu ?

Liège Université : Le gouvernement fédéral a-t-il dégagé de nouvelles priorités en matière de politique scientifique ?

Yvan Ylieff : Notre pays doit évidemment continuer d'investir dans le développement de connaissances nouvelles. Le chapitre consacré à la politique scientifique dans la déclaration gouvernementale, qui est d'ailleurs intitulé "Investir dans l'avenir", porte sur les télécommunications, la recherche et les universités. L'une des priorités fixées par le gouvernement au ministre de la politique scientifique est d'effectuer un inventaire et une évaluation approfondie des instruments et programmes existants afin de déterminer, dans le cadre des moyens budgétaires disponibles, si certains d'entre eux ne sont pas obsolètes ou à revoir. Il s'agit là d'un point important, puisque, suivant les termes de la déclaration, il m'appartendra de mener cette évaluation dans la perspective d'une gestion plus rationnelle des moyens dont nous disposons et afin de localiser les secteurs d'avenir pour lesquels une croissance réelle des dépenses pourra être envisagée.

L.U. : Est-ce à dire que la gestion de la politique scientifique a manqué jusqu'ici de rationalité et qu'il se produisait, à divers niveaux, des déperditions d'énergies et de capitaux ?

Y.Y. : Quand bien même considérerait-on qu'il n'y a pas a priori de problèmes particuliers, une évaluation régulière ne s'en imposerait pas moins — en cette matière comme en d'autres. Je ne pense pas spécialement à tel ou tel secteur ou programme qui devraient être complètement modifiés ou qui poseraient des problèmes précis. Simplement, les négociateurs du programme gouvernemental ont estimé qu'il y avait lieu de mettre en œuvre un tel système d'évaluation du fait notamment que la politique scientifique a subi des modifications structurelles : elle ne relève plus, comme vous le savez, de la compétence du seul ministre fédéral, mais aussi des régions et des communautés.

L.U. : En dehors de cet inventaire d'ordre presque méthodologique

que vous exécuterez, le gouvernement a-t-il tracé des objectifs en termes de contenus ? Vous avez évoqué les télécommunications...

Y.Y. : Les télécoms ne relèvent pas de ma compétence, même si leur cas est évoqué dans le chapitre concernant la problématique qui nous occupe. Mais s'agissant de nos intentions budgétaires — j'y insiste pour être aussi clair que possible —, la volonté du gouvernement est de promouvoir la politique scientifique, de ne pas réduire les moyens qui lui sont alloués, nonobstant les contraintes budgétaires auxquelles nous sommes soumis et les difficultés que nous allons rencontrer dans l'élaboration du budget 96. Mon principal souci, en tant que ministre de la politique scientifique, est de veiller à ce que la volonté du gouvernement "d'investir dans l'avenir" se concrétise dans les faits et que, dans le cadre préparatoire du budget, les moyens attribués à la recherche demeurent suffisants : pas question d'opérer des coupes sombres dans les crédits. Cela n'ira pas, croyez-moi, sans difficulté.

L.U. : La négociation budgétaire, à l'heure où nous parlons, est imminente : allez-vous y participer sim-

plement avec l'objectif qu'on ne retire rien de votre budget, qui n'est déjà pas, c'est le moins qu'on puisse dire, colossal ?

Y.Y. : Le gouvernement doit atteindre le fameux objectif des 3 %. Et, pour y parvenir, il y a d'un côté les moyens classiques : réduction des dépenses, augmentation des recettes ou bien les deux à la fois. Mais, d'un autre côté, si la norme des 3 % est un impératif incontournable, il en va de même pour notre objectif d'une relance de l'emploi. L'assainissement budgétaire doit dégager les moyens d'une telle relance. Mon intention est de faire valoir avec force dans la discussion du budget qu'il existe un certain nombre de programmes de recherche à financer correctement. Car ces programmes permettraient non seulement de donner du travail à des chercheurs mais aussi, dans leurs applications industrielles, technologiques ou autres, d'engendrer à terme des activités économiques, donc des possibilités d'emplois.

L.U. : En tant qu'homme politique, comment réagissez-vous aux critiques qui sont adressées aux pouvoirs publics belges en raison du faible financement de la recherche ?

Y.Y. : Le problème du financement de la recherche est lié au problème général des finances publiques. On a fait un effort tout à fait considérable en faveur de l'enseignement. La masse budgétaire attribuée à ce secteur est importante, du fait de facteurs objectifs, comme la concurrence entre réseaux. Il y a probablement à cet égard un rééquilibrage à effectuer. Lorsque j'étais ministre de la Communauté française, j'avais dégagé quelques dizaines de millions pour les chercheurs qualifiés dans le cadre d'un plan pluri-annuel. Mon successeur s'est employé à détricoter ce plan et, en tout cas, à freiner sa mise en œuvre... Quand il y a des restrictions à réaliser, la recherche en fait trop souvent les frais.

L.U. : Mais faut-il lier cette attitude au seul problème de la dette publique ? Notre pays n'est pas seul en Europe à affronter un profond déficit. Par comparaison à ce qui se passe chez nos voisins, on serait presque tenté de croire qu'il y a une sorte de disposition spécifique aux hommes qui nous gouvernent, qui serait de laisser aux autres le soin de chercher à notre place...

Y.Y. : Le problème financier n'est pas seul en cause, en effet. Nous

sommes confrontés aussi à un problème d'organisation. Les structures de la politique scientifique sont extrêmement parcellisées. La recherche appliquée revenant aux régions et une partie de la recherche fondamentale aux communautés. Par ailleurs, les milieux scientifiques ne sont pas suffisamment organisés pour faire valoir leurs intérêts, sans compter que les canaux de diffusion à leur disposition sont insuffisants pour faire savoir que la recherche constitue, socialement et économiquement, un enjeu de la plus haute importance. En l'absence du Conseil de la recherche que j'appelle de tous mes vœux, il n'y a pas encore de structure pour dire : attention, la cote d'alerte va être dépassée, il faut réagir...

L.U. : Le nouveau Conseil fédéral de la politique scientifique est en chantier depuis deux ans déjà. Où se situe, selon vous, le blocage ?

Y.Y. : Une des missions qui m'incombent, en application des lois de réforme institutionnelle, est de mettre en place ce Conseil. L'obstacle fondamental, c'est de savoir si ce Conseil doit être composé sous une forme presque confédérale, donc formé de représentants émanant des régions et des communautés, ou si l'initiative de sa composition relève de l'autorité fédérale.

L.U. : Dans quel camp vous situez-vous ?

Y.Y. : Conformément à l'évolution du pays, ma tendance me porte plutôt vers un accroissement des compétences des communautés et régions dans ce domaine. Sans doute faut-il qu'il existe au niveau fédéral une instance de concertation portant sur les grands enjeux à définir, et qui constituerait également un interlocuteur pour l'étranger. Mais encore faut-il le faire de manière telle que les entités fédérées n'aient pas l'impression qu'on essaie de leur reprendre d'une main la part d'autonomie qu'on leur a donnée de l'autre. Nous sommes dans un pays où il y a autant de sensibilités et d'orientations dans le domaine qui nous occupe qu'il y a de communautés. Même si le budget de la politique scientifique n'est pas colossal, les quelques milliards qui y sont inscrits impliquent des choix politiques, au sens noble du terme, et qui s'opposent en permanence. Imaginez qu'on prenne la décision, au plan fédéral, de réduire l'effort en faveur de la recherche spatiale : il y aurait une retombée automatique à Liège. Si Liège ne reçoit plus de commandes de l'Agence spatiale européenne, qui lui en donnera ? Aussi nous orientons-nous probablement vers une formule de compromis, comme telle lente à se dégager.